

360 SHOPS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros
328 Route du Front de Neige – Le Ranfolly – 74260 LES GETS
943 903 013 RCS ANNECY

ACTE SOUS SEING PRIVE

La société GROUPE 360, société à responsabilité limitée au capital de 153.807 Euros, dont le siège social est sis LE RANFOLLY - 328, route du Front de Neige – 74260 LES GETS, immatriculée au RCS d'ANNECY sous le numéro 943 671 750, représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme CHEVALLET ;

agissant en qualité d'Associée Unique de la société **360 SHOPS** (ou la « Société »), en tant que propriétaire de la totalité des 1.000 actions de 1 Euro chacune composant son capital social,

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- *Transfert du siège social de la Société – Modifications corrélatives des statuts – Suppression des dispositions transitoires ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président, décide de transférer le siège social de la Société du 328 Route du Front de Neige – Le Ranfolly – 74260 LES GETS à l'Immeuble le Ranfolly – 52 Rue des Pistes – 74260 LES GETS, à compter de ce jour.

En conséquence, l'Associée Unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 3 des statuts de la Société :

« ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est établi :

Immeuble le Ranfolly – 52 Rue des Pistes – 74260 LES GETS

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu par décision du président de la Société (ci-après, le « Président »), sous réserve de la ratification de cette décision par l'associé unique ou les associés, en cas de pluralité d'associés. Lors d'un transfert décidé par le Président, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence. »

L'Associée Unique décide également de supprimer les dispositions transitoires désormais sans objet.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par l'Associée Unique sera conservé dans les archives de la Société.

* * *

Le présent acte est signé, en dernière page, par l'Associée Unique, à la date ci-dessous visée, de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign.

Le 6 novembre 2025

Jérôme CHEVALLET

✓ Certifié par  yousign

Pour la société GROUPE 360
M. Jérôme CHEVALLET